

## **Compte-rendu du conseil municipal du 06/04/2017**

La séance est ouverte à 20h30

excusée : Séverine Bonnard pouvoir à Catherine Mathieu, Yves Mondon pouvoir à Michel Jay et Isabelle Rulleau pouvoir à Ingrid Bonneton,

Lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal par Robert Martin : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Laurent Watine est nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire propose l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour, validé par le conseil :

- Recours à une tierce personne du conseil pour la signature d'un acte d'urbanisme au profit de Catherine Mathieu.

- Demande de subvention liée aux amendes de police.

- Positionnement du conseil au sujet d'une future maison de la vallée à Beaufort sur Gervanne.

Et le retrait de la délibération pour l'enfouissement de ligne HTA qui n'est qu'une information pour le conseil.

En préambule Mme le Maire tenait, au nom du conseil, à remercier chaleureusement toute l'équipe des pompiers de Beaufort pour l'aide apportée à l'organisation des obsèques de Mr Saussac. Leur présence a permis le bon déroulement de la cérémonie.

### **1- Enfouissement de ligne HTA départ Beaufort sur le poste source Crest.**

Alain Barnier nous rappelle le cadre de ce chantier. La ligne passera par Monclar, Vaugelas, le stade municipal pour arriver au transformateur de Beaufort. Les câbles électriques et la fibre optique seront enterrés et renforcés. Cela permettra de sécuriser l'alimentation électrique du village.

Une bonne partie du chantier concernera la mise à niveau des transformateurs.

Ce chantier est en cours de préparation : il ne pourra démarrer qu'après accord de tous les propriétaires des terrains traversés par la tranchée dont la Mairie.

Après discussion, le Conseil pense qu'il est par contre dommage que la fibre installée récemment en aérien et n'ayant pas encore été utilisée fasse à nouveau l'objet de travaux et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **2-Loyer du cabinet médical**

Mme le Maire rappelle que la mairie de Beaufort a proposé aux communes de la Vallée de la Gervanne de participer financièrement au loyer du cabinet médical pour un an afin d'aider le docteur Krier à s'installer dans notre vallée. Avoir un médecin dans nos communes rurales est de plus en plus compliqué et il nous paraît important de lui apporter notre aide. La répartition du loyer de 3888 euros pour une année se fera comme suit : Beaufort 1216 Euros

Cobonne 450 Euros

Eygluy Escoulin 159 Euros

Montclar 476 Euros

Gigors et Lozeron 450 Euros

Oublèze 185 Euros

Plan de Baix 344 Euros

Suze 608 Euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve la participation financière de la Commune au paiement du loyer et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **3/Indemnités des élus**

Le taux d'indice brut des indemnités des élus a été réévalué au 1 janvier 2017 de 1015 à 1022. Ces indemnités seront corrigées avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

Lecture est faite de la délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve cette délibération.

### **4/ Télétransmission des actes en préfecture.**

La CCVD propose l'achat groupé d'un logiciel permettant la télétransmission des actes de préfecture. Ce logiciel, en plus de faciliter le travail de nos secrétaires, permettra de limiter les coûts en papeterie et frais postaux liés à l'envoi de ces actes. Le conseil propose d'ajouter si possible l'option d'archivage vendue avec le logiciel mais conservera dans un premier temps des archives papier de tous ces documents. Le coût de ce logiciel, sans l'option archivage, sera de 93,50€ la première année pour l'installation du logiciel et sa maintenance puis de 58,50€ les années suivantes. Ces prix sont susceptibles d'évoluer à la baisse si de nouvelles communes viennent se joindre à l'achat du logiciel.

Lecture est faite de la délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve l'achat de ce logiciel et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **5/ Convention cadre de mutualisation des services / actualisation des tarifs de remboursement des services mutualisés / service commun de l'urbanisme.**

A la demande de la CCVD, il est nécessaire de voter une délibération pour une actualisation des tarifs liés aux différentes conventions.

Lecture est faite de la délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve la convention-cade et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **6/ Avis du conseil municipal sur l'enquête publique relative à la loi sur l'eau concernant le projet d'autorisation unique pluriannuelle (10 ans) de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles.**

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Drôme portant ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation (loi sur l'eau). Une discussion s'engage alors et précise que cette autorisation devrait faciliter le travail de la préfecture, permettre un meilleur contrôle et plus d'égalité entre les agriculteurs.

Lecture est faite de la délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal donne un avis favorable concernant cette autorisation et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **7/ Demande de location de la salle d'animation à la Société SANOFLORE.**

Mme le Maire précise qu'elle a été contactée par une collaboratrice de cette Société qui souhaitait savoir si la commune pourrait mettre à disposition la salle d'animation une fois par semaine, durant 1 heure et demie afin que son personnel puisse exercer des activités sportives. Après discussion, et sous couvert d'avoir un contact précis avec une personne physique de chez SANOFLORE, et après étude du coût journalier de la salle d'animation pour fixer le prix de la location, il a été décidé de proposer à la Société une participation financière de 100 € par mois.

Lecture est faite de la délibération :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de faire participer financièrement la Sté SANOFLORE à hauteur de 100 € par mois après leur accord et autorise Mme le Maire à les contacter pour suite à donner.

#### **8/ Travaux des remparts.**

Le conseil propose d'engager la totalité des deux phases de l'étude (mesures d'urgence et mise en valeur/consolidation définitive) sous réserve d'obtention des subventions. Le propriétaire privé d'une partie des remparts sera tenu au courant du coût approximatif des travaux calculés par le Cabinet TEXUS.

De plus, l'association Lysandra propose de profiter des travaux pour incorporer des nichoirs qui permettraient de mettre en valeur notre faune locale.

Lecture est faite de la délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve la délibération proposée par Mme le Maire et l'autorise à solliciter les différentes collectivités pour rechercher des financements

#### **9/ Actes d'urbanisme concernant Madame le Maire**

Madame le Maire informe le conseil quelle réalise des travaux pour un changement de destination d'une partie de son habitation. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt elle demande pour ce dossier l'impliquant à titre personnel qu'une délégation de signature soit donnée à son 1er adjoint Michel JAY.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil autorise la délégation au 1er Adjoint.

#### **10/Amendes de police.**

Les amendes de police servent aux aménagements liés à la sécurité routière. Madame le Maire propose que pour cette année cet investissement porte sur la mise en place de coussins berlinois dans la montée du colombier. A l'occasion il est précisé que pour les années suivantes il convient de prévoir l'installation d'un chemin piétonnier route de Lozeron.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil autorise Madame le Maire à demander l'aide des amendes de police au Département et à engager les travaux dès l'obtention de cette subvention.

Toutefois il est précisé qu'ayant déjà obtenu cette aide l'année dernière, le Conseil Départemental attribuerait l'aide aux communes non encore servies.

## **11/Maison de la vallée**

La Communauté de Communes du Val de Drôme ( CCVD) a pour projet d'investir dans une maison de la vallée à Beaufort sur Gervanne. Ce projet permettrait d'intégrer différents services, certains liés à des compétences de la CCVD comme par exemple un espace pour les RAM (Relais d'assistante maternelle), une MSAP (Maison de Service Au Public) , d'autre liés à des compétences communales telles que le transfert des services techniques, salle pour les TAP, pour les Associations ou autres. La répartition serait approximativement de 50 % pour la CCVD et 50 % pour la commune. Ces services seront à choisir dans un futur proche.

A l'heure actuelle il nous est demandé de se positionner sur la volonté de la Commune d'accueillir cette maison sur son territoire et de donner des pistes de terrain possible. Ne possédant pas de foncier, le conseil envisage son éventuelle construction sur le champ de foire. Tout le monde s'accorde à dire que son implantation doit être étudiée dans le cadre de l'étude d'urbanisme. Après en avoir délibéré à 10 pour et 1 abstention, le projet de la Maison de la Vallée est accepté.

## **12/ Différentes informations.**

### 1- Aménagement de la cour de l'école :

La future mise aux normes d'accessibilité de l'école n'incite pas à y réaliser actuellement des travaux . Il est préférable d'attendre l'aboutissement du projet global lancé avec le cabinet TEXUS. Nous consacrerons donc les 5220 euros HT prévus sur le budget 2016 à l'amélioration des jeux de la cour. Le conseil reprendra contact avec l'équipe enseignante pour que le coin jeux de la cour soit le plus adapté aux besoins des enfants.

2- La FIPDR (sécurité de l'école). Compte-tenu de l'étude préliminaire en cours, Madame le Maire propose de ne pas donner suite aux travaux de sécurité envisagés à l'école et pour laquelle elle avait obtenu 8109 € de subvention correspond au 50 % des travaux prévus. Seul le visiophone sera installé dans le cadre des travaux d'accessibilité.

Madame le Maire informera la Préfecture de la non réalisation des travaux prévus.

3- Le poulailler demandé par l'équipe enseignante de Beaufort n'a pu être réalisé du fait de l'arrêté Préfectoral concernant l'influenza aviaire . Il est toutefois décidé de réaliser les travaux d'installation pendant les vacances de pâques . Tant que l'arrêté n'est pas levé cet enclos servira pour accueillir dans un premier temps un lapin puis les poules dès que l'arrêté sera levé.

Madame le Maire précise toutefois que l'entretien du poulailler, le nourrissage des animaux sera à charge du personnel enseignant.

Quid des œufs ? Ce problème n'a pas encore été abordé.

Des étagères seront posées dans la salle des professeurs durant les vacances d'été. Il est demandé au personnel enseignant de vider les étagères pour aider l'employé communal dans son travail.

4-Positionnement sur la vente du bâtiment multi-service (boulangerie) et de l'appartement au dessus. Depuis longtemps le conseil se pose la question sur ses capacités à valoriser l'appartement qui n'est plus loué depuis longtemps et qui nécessiterait de très gros travaux pour le louer de nouveau. Le conseil est divisé sur la question une partie considère que les travaux engagés sur le village (rempart, accessibilité de l'école, étude urbanistique) ne permettront pas à la mairie d'engager les travaux nécessaires à la rénovation de ce bâtiment et qu'il serait donc préférable de vendre ce bien. L'autre partie du conseil considère que le multi-service fait partie d'un lot comprenant le secrétariat et le cabinet médical et qu'il serait dommageable d'intégrer une copropriété sur ce bâtiment. De plus sur le long terme si la boulangerie venait à changer de local, il leur paraît important que la mairie garde la main sur le devenir de ces locaux. Le secrétariat pourrait être agrandi ou accueillir un nouveau commerce et le temps venu valoriser les appartements et

agrandir le parc locatif de la commune.

Madame le Maire précise toutefois que le toit en très mauvais état pourrait devenir une dépense urgente. La décision de soumettre le multi-service et l'appartement à expertise pour une future vente est soumise au vote avec 6 voix pour et 5 contre.

Le conseil lancera donc les démarches pour une future vente de ce lot.

### **13/Questions diverses**

1-Mme le Maire informe le conseil que des commissions de réflexion sur le SCOT 2020 se mettent en place et que les élus sont appelés à venir participer. Sept thèmes sont proposés : Agriculture, Économie, Énergie, Environnement, Habitat-Urbanisme, Mobilité-Transport et Tourisme. Les élus sont invités à s'inscrire lors du prochain conseil du 10 Avril 2017.

2-Mme le Maire indique que le stade est de plus en plus demandé à la location. Il est donc grand temps de finaliser une convention. Laurent Watine et Séverine Bonnard s'en occuperont. Un bilan sur les devis réalisés pour l'amélioration doit être fait.

3- Les toilettes publiques de l'esplanade sont fermées du fait de leur dégradation répétée par des personnes malveillantes. Leur réouverture est demandée mais les employés communaux ne peuvent consacrer tout leur temps à l'entretien de ces toilettes. Si les personnes qui dégradent volontairement ce lieu lisent ce compte rendu elles sont invitées à venir exprimer à la mairie leurs problèmes pour que nous puissions les aider et que nous essayons de comprendre ce qui les pousse à dégrader ce lieu bien utile pour les habitants lorsqu'il reste propre.

4- Un rapide point est fait sur le futur réseau de solidarité qui pourrait se mettre en place dans notre vallée. Le conseil propose de repousser la réflexion après avoir eu une réunion avec les personnes en charge du projet, ce qui aidera le conseil à se positionner.

5-Il est fixé au 22 avril le rangement et le nettoyage de l'ancien local pétanque pour qu'il puisse servir de stockage de matériel aux associations qui en font la demande.

La séance est levée à 00h15.